

> Tribunal

Sang contaminé. La justice ordonne une nouvelle expertise

Jean-Marc Marzin a obtenu du tribunal de Quimper qu'une nouvelle expertise médicale soit réalisée un peu plus d'un an après le décès de sa femme, Sylvaine, d'un cancer du foie.

Le 14 février 2010, son épouse s'était éteinte au terme d'interminables souffrances physiques et morales, 25 ans après avoir été contaminée par le virus de l'hépatite C lors d'une transfusion sanguine de confort pratiquée à la clinique Saint-Michel.

Le 27 octobre, il avait assigné la clinique et l'Établissement français du sang au tribunal (Le Télégramme du 28 octobre) pour leur demander réparation. En accédant à la demande d'une nouvelle expertise, le tribunal ouvre la porte à une indemnisation des proches de la victime. Une indemnisation qui serait obtenue par la voie judiciaire. Car le tribunal a, dans le même temps, débouté la clinique et l'assureur de l'EFS qui, le 27 octobre à l'audience, avaient contesté la requête de

Jean-Marc Marzin. Ils souhaitent notamment le renvoyer vers l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, lequel indemnise avec des fonds publics.

Le rapport de l'expertise est attendu dans quelques mois. Jean-Marc Marzin attend qu'il confirme le lien de causalité entre l'hépatite C, les crises d'épilepsie à répétition et le décès de sa femme. Un lien déjà établi par le CHU de Brest.

Dans cette affaire, après plusieurs expertises médicales et sept années de procédure judiciaire, la Cour d'appel de Rennes avait condamné, le 10 décembre 2008, l'Établissement français du sang à verser à la malade 300.000 € au titre du préjudice de la contamination.

Le cas avait fait jurisprudence. S'y ajoutaient plus de 57.500 € pour la perte de gain professionnel, la documentaliste ne pouvant plus travailler, et près de 43.200 € au titre du préjudice patrimonial.

Micro-entreprises. Avec l'Adie les créateurs se relancent

L'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) a tiré, hier, le bilan d'activité d'une année 2010 plutôt calme. Par contre, les créateurs de petites entreprises sont à nouveau actifs en ce début d'année.

Vanessa Jannière, Rozenn Penguilly et Jean-Louis Hamon ont créé leur entreprise grâce, notamment, à l'aide de l'Adie.



Correctionnelle. Deux affaires jugées hier

Hier, seules deux affaires ont été traitées au tribunal de Quimper, en audience correctionnelle. L'une, déjà jugée en février 2008, concernait des menaces de mort proférées à Quimper. Le prévenu avait écoupé de deux mois de prison ferme et avait fait opposition. Absent à l'audience, le jugement a été confirmé.

La deuxième affaire avait déjà été évoquée en mai 2010. Il s'agissait d'une non-présentation d'enfants. Une mère avait refusé de présenter sa fille au père malgré une décision de justice. Le président avait demandé un ajournement de la décision. Hier, compte tenu de la bonne marche des choses, la prévenue a été relaxée.

> Environnement
Ruisseau Le Quinquis. L'UDB monte au créneau

Plus les pollutions et les suspicions de pollution se succèdent et plus il semble urgent de prévoir un schéma d'aménagement pour épargner le cours d'eau Le Quinquis.

Hier, l'association Carepa a de nouveau sonné l'alerte, après que l'un de ses membres eut découvert une « matière blanche, épaisse, visqueuse et odorante » dans un bief situé entre le rond-point du Petit-Guélen et le lit du ruisseau.

« La police est venue constater, les pompiers ont fait une reconnaissance et effectué un prélèvement et nous envisageons de porter plainte à nouveau », a fait

savoir la Carepa.

De son côté, la section quimpéroise de l'UDB s'est, à son tour, élevée, hier, contre « l'état d'abandon catastrophique de cette rivière ». Elle dénonce, dans un communiqué, « l'absence de vision globale du problème et de coordination entre les différentes collectivités territoriales et les services de l'État, sans oublier Veolia et la Saur ».

L'Union démocratique bretonne réclame notamment « une réunion des différents acteurs, y compris l'association Carepa, afin que tous les problèmes soient mis à plat et des solutions pérennes trouvées ».

« Jusqu'en 2008, nous avons connu une augmentation régulière de notre activité, résume Frédéric Pochard, conseiller crédit à l'Adie Quimper. 2010 a été la plus mauvaise année depuis longtemps. C'est une conséquence de la crise. Par contre nous constatons un redémarrage depuis le début de cette année ».

Vanessa, éducatrice canine

Vanessa Jannière, 32 ans, a contacté l'Adie au printemps 2009, alors qu'elle achevait une formation d'un an d'éducatrice canine, après avoir travaillé comme animatrice environnement dans une association normande. Elle a alors pour projet de s'installer comme éducatrice canine chez les particuliers. Le budget de départ (1.900 €) est modeste, mais la banque ne veut pas intervenir, faute de visibilité. Vanessa a obtenu un prêt de 1.900 € de l'Adie au taux de 9,71 % et s'est ins-

tallée en octobre. Son activité croit tous les jours, mais n'a pas encore trouvé son équilibre économique. L'Adie l'accompagne toujours par des formations (finance, gestion) et l'avenir se dégage peu à peu.

Rozenn, esthéticienne à domicile

Rozenn Penguilly, 27 ans, a créé son activité d'esthéticienne à domicile. La jeune femme a un parcours original. Elle fut parmi les rares femmes en France à travailler comme carrossière jusqu'à un accident du travail en 2008 qui l'immobilise un an. Souffrant d'une invalidité, elle ne peut reprendre le travail qu'elle aimait et décide de se reconvertir dans l'esthétique. Après un an de formation (« le plus dur c'était de suivre les cours avec les enfants »), elle décroche son diplôme en juin dernier. Rozenn a du caractère et du charisme. Sa patronne de stage lui

propose une embauche, mais la jeune femme veut s'installer. Un accord est trouvé avec un emploi salarié à temps partiel qui lui permettra de développer son entreprise. L'Adie lui permettra d'emprunter 2.000 €. Elle bénéficie en plus d'un prêt à taux zéro de 1.000 €, au titre d'un dispositif national d'accompagnement à la création d'entreprise, d'une prime de 2.000 € de L'Oréal, partenaire de l'Adie, et d'une aide de 7.500 € de l'Agepoh, un fonds pour l'emploi des handicapés. L'activité de l'esthéticienne, qui ne ménage pas son temps, connaît un gros succès (avec une majorité d'hommes qui préfèrent un service à domicile plutôt que pousser la porte d'un institut de beauté).

Jean-Louis, entretien de jardins

Jean-Louis Hamon a, lui aussi, des ressources pour rebondir. Ce Bigouden de Plözévet, âgé de

53 ans, a créé une activité d'entretien de jardins après une cessation d'activité dans l'hôtellerie. L'Adie est intervenue pour l'aider à financer son fourgon et son matériel : 3.000 € de prêts qui se sont additionnés à un prêt à taux zéro de 2.000 €, au titre de l'accompagnement à la création d'entreprise.

« Comme j'étais au chômage, la banque ne me prêtait pas d'argent », dit-il. Là aussi, il a tapé juste. L'activité a trouvé rapidement son équilibre, jusqu'à l'accident de travail qui l'a stoppé en novembre dernier. L'Adie a accepté de restructurer le prêt pendant cette mauvaise passe qui doit s'achever dans quelques mois. Jean-Louis ne touche pas d'indemnité. « Je ne sais pas comment je vais faire mais je vais m'en sortir. J'ai une cinquantaine de clients et ils ont été nombreux à prendre de mes nouvelles. Ils m'attendent ».

Ronan Larvor

71 entreprises financées dans le Finistère en 2010

L'Adie est une association reconnue d'utilité publique qui aide les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise et donc leur emploi, grâce au microcrédit. L'Adie est le premier opérateur de microcrédit en France. En Bretagne, 253 entreprises ont été créées en 2010, générant 304 emplois.

L'activité de l'Adie est aussi un indicateur de la bonne santé de l'économie. La crise s'est aussi fait sentir en 2009 et surtout en 2010.

Dans le Finistère, 81 dossiers ont été financés en 2010 (soit 85 emplois créés), soit une vingtaine de moins que l'année précédente. Si l'on enlève les deuxièmes crédits à des entrepri-

ses déjà créées, ce sont 71 nouvelles entreprises qui ont été financées.

Les sommes prêtées sont modestes : 1.660 € en moyenne (le maximum est de 6.000 €). Couplées avec d'autres aides (prêt d'honneur, prime régionale, nouvel accompagnement à la création d'entreprise) et un conseil personnalisé des créateurs d'en-

treprise (formations pratiques, tutorat), elles sont souvent décisives. Sur deux ans, le taux de pérennité des entreprises créées est de 68 %, sur trois ans de 59 %.

Dans le Finistère l'Adie compte deux centres à Quimper et Brest.

> Contact
Tél. 0.800.800.566.

Diesel
Guess
Kaporal
Pepe Jeans
Franklin Marshall
Met Jeans
Le Temps Des Cerises
Ralph Lauren
Tommy Hilfiger
Energie

ENERGIE
600 m² de beaux habits...

Plus grand corner G-STAR de France

OUVERTURE DEMAIN

CRÉACH-GWEN QUIMPER

M293746